

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2009**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.

Mme Blanc Dominique, MM. Girod Claude, Moutton Gérard, Peray Hervé, adjoints.

Mmes Caretti Brigitte, Collet Josiane, Grand Corinne,

MM. Boutin Thierry, Debard Jérémie, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric, Piberne Olivier.

Absents excusés : Mme Chappuis Pascale,

MM Davis Andrew, Duchamp Lilian (pouvoir à M. Levrier Bernard).

Absents : Mme Marion Mireille, M. Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 20H00.

1 Mme GRAND Corinne est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 30 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

3 DELIBERATIONS

**3.1 CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE
LIAISONS PIETONNES ET CYCLABLES LOGRAS-COLLEGE ET RUE DU MAIL-ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de liaisons piétonnes et cyclables Logras-collège et rue du Mail-Ecole, la SCP DUCRET-GROS, cabinet de géomètres experts associés à Saint-Genis-Pouilly, propose ses services pour une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de 10 000 euros HT (11 960 euros TTC),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de confier à la SCP DUCRET-GROS, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement, de liaisons piétonnes et cyclables Logras-collège et rue du Mail-Ecole pour une rémunération forfaitaire de 10 000 euros HT (11 960 euros TTC),

- DIT que le montant de cette prestation est prévu au budget primitif 2009,

- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué, à signer le contrat à intervenir et toutes pièces s'y rapportant (avenants éventuels, etc..).

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.2. MARCHE POUR TRAVAUX DE VRD CHEMIN DU MOLARD A GRENY /

Monsieur le Maire rappelle l'approbation du Dossier de Consultation des Entreprises pour l'aménagement du chemin du Molard à Greny (voirie, réseaux eaux pluviales, reprise d'équipements existants et éclairage public). Ceux-ci seront réalisés en parallèle avec les travaux d'assainissement de la C.C.P.G.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'initialement la consultation a été organisée selon la « procédure adaptée ».

Cette procédure s'est déroulée de la façon suivante :

*Avis d'appel public à la concurrence : le 31 mars 2009.

*Date de réception des offres : le 24 avril 2009.

Après nouvelle analyse des offres reçues par la CAO le 5 mai 2009, et suivant les critères fixés dans le règlement de consultation, Monsieur le Maire propose de retenir comme offre économique la plus avantageuse :

Groupement BOUHEY-SOCAFL dont le mandataire du groupement solidaire est La Société BOUHEY TP sise Avenue Lavoisier 01600 MASSIEUX

Pour un montant de **139 946,50 € HT (167 676.01 € TTC.)**.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE la passation du marché pour les travaux d'aménagement du chemin du Molard avec le Groupement BOUHEY-SOCAFL dont le mandataire du groupement solidaire est La Société BOUHEY TP sise Avenue Lavoisier 01600 MASSIEUX

Pour un montant de **139 946,50 € HT (167 676.01 € TTC.)**.

- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ledit marché, toutes pièces s'y rapportant, et les avenants éventuels à intervenir.

- DIT que le montant des travaux est prévu au budget 2009.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.3. CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MOLARD A GRENY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin du Molard à Greny, le Bureau d'études DYNAMIC CONCEPT de Belley, propose ses services pour une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant prévisionnel de 10 417.36 € HT (12 459.16 euros TTC),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de confier au Bureau d'études DYNAMIC CONCEPT la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du chemin du Molard pour une rémunération prévisionnelle de 10 417.36 € HT (12 459.16 euros TTC),

- DIT que le montant de cette prestation est prévu au budget primitif 2009,

- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué, à signer le contrat à intervenir et toutes pièces s'y rapportant (avenants éventuels, etc.).

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.4. ACQUISITION DE TERRAIN ET CESSION GRATUITE POUR CREATION DE LA VOIE PIETONNE ET CYCLABLE LOGRAS-COLLEGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de création d'une voie piétonne et cyclable entre Logras et le Collège, il y aurait lieu de prévoir l'acquisition de terrains pour l'emprise de cette voie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

VU l'estimation des services fiscaux :

- DECIDE d'acquérir, les terrains suivants situés à Péron :

➤ Lieudit « Sur Anna » section F partie de la parcelle n° 310 pour une contenance d'environ 772 m².

Appartenant aux conjoints Vuichard (Mme Vuichard Raymonde, Mme Comestaz Colette, Mme Hamouda Evelyne).

➤ Lieudit « Champ Fontaine » section F partie de la parcelle n° 293 pour une contenance d'environ 356 m².

Appartenant aux conjoints Blanc (Mrs Blanc Jean-Claude et Guy, Mmes Dutoit Marie-Lys, Mme Blanc Yolande, Mme Blanc Simone).

au prix de 24 € le m², plus indemnité de réemploi à payer éventuellement à l'exploitant.

- DECIDE d'acquérir dans le cadre d'une cession gratuite le terrain suivant :

➤ Lieudit « Sur Anna » Section F la parcelle n°1952 d'une contenance de 450 m². Appartenant à Mme Pochet Elisabeth.

- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer les actes administratifs à intervenir.

- DIT que la dépense sera prévue au budget 2006.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.5. SERVITUDE DE PASSAGE POUR CREATION DE LA VOIE PIETONNE ET CYCLABLE RUE DU MAIL-ECOLE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet de création d'une voie piétonne et cyclable pour la liaison de la rue du mail et de l'école primaire de la Fontaine afin de sécuriser, pour les élèves de Péron, l'accès à l'école.

Pour réaliser ce projet Messieurs Yannick et Stéphane LEVRAT, acceptent de concéder à la commune de Péron une servitude de passage temporaire qui grèvera leurs fonds, suivant des conditions d'exercice qui seront spécifiées dans un acte notarié dont le projet est présenté aux conseillers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes de la servitude de passage temporaire entre les consorts LEVRAT et la commune de Péron pour la création d'une voie piétonne et cyclable pour la liaison de la rue du mail et de l'école primaire de la Fontaine.
- AUTORISE M. le Maire, où en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'acte de servitude de passage à intervenir et tous documents s'y rapportant.
- DIT que cette servitude est évaluée à 200 €, que les frais de l'acte notarié seront à la charge de la commune de Péron, et que la dépense est prévue au Budget Primitif 2009.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.6 CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL POUR REALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

M. Le Maire explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de l'obligation de réaliser le plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), il y aurait lieu, de créer un emploi occasionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps incomplet à raison de 28 heures de travail par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de créer un emploi occasionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe à compter du 18 mai 2009 pour une durée de 2 mois.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 28 heures/semaine.
- DECIDE que la rémunération sera calculée sur l'IB 333.
- CHARGE l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.7. REMISE GRACIEUSE DE PENALITES POUR TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (TLE)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de remise gracieuse de pénalités formulée, auprès de la trésorerie de Bourg en Bresse (Ain), par la SCI LES CHENES, représentée par M. BERLEMONT, 219 chemin du mas de Balan à Nîmes, relatives aux taxes d'urbanisme liées au permis de construire n° 28807B1020.
Le motif invoqué par le redevable est « problème de courrier », entraînant un retard de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE, compte tenu des éléments d'informations qui précèdent, d'accorder la remise gracieuse de pénalités à l'encontre de la SCI LES CHENES, relatives au permis de construire n° 28807B1020, d'un montant de 49 €.
- DEMANDE au comptable public de bien vouloir procéder à l'annulation de ces pénalités.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS :

4.1. ECOLE

4.1.1. Point sur le projet d'extension

4.1.1.1. M. Le Maire informe l'assemblée que le dossier est en cours d'appel d'offre.

Les demandes des enseignants ont été retenues sauf pour les toilettes qui resteront de la même grandeur que le projet.

4.1.1.2. M. Girod informe l'assemblée que la sous-commission de sécurité et d'accessibilité réunie le 28 avril a donné un avis favorable au projet en demandant toutefois une sortie de secours supplémentaire dans une classe de maternelle.

4.1.2. Plan de développement du numérique dans les écoles rurales.

M. Le Maire informe l'assemblée que la demande de la commune a été retenue dans le cadre du développement numérique à l'école. Il n'y aura que 65 communes choisies dans l'Ain. C'est la préfecture qui « arbitrera » les choix en fonction du nombre de demandes.

4.3. VOIRIE

4.3.1. Point sur l'appel d'offre pour les chemins piétons Logras – Collège et maison des sociétés – Ecole

M. Le Maire informe l'assemblée que le dossier est en cours d'appel d'offre.

4.3.2. Point sur les travaux route de la Plaine.

M. Moutton informe l'assemblée que les travaux d'assainissement sont en cours. Dès que le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain aura donné une date pour ces travaux, un planning pourra être mis au point définitivement.

4.3.3. Compte-rendu de la réunion de la commission du 23 avril.

- La commission devra donner son avis fin mai sur le rapport minute du schéma directeur des eaux pluviales de la commune. Le bureau Géoplus sera ensuite convoqué pour prendre en compte les diverses remarques.

- Ajout d'un passage piéton sur la Grand'rue.

- Inventaire des anciens réservoirs de Péron pour la CCPG pour un soutien d'étiage.

4.4. AMENAGEMENT FONCIER (M. Peray) :

Compte-rendu des réunions du 22 avril, du 5 et du 7 mai.

4.5. BUDGET

4.5.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 4 mai 2009 : 165 927,38 Euros.

A ce jour, pour 2009, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.5.2 Réalisation du budget :

- SCP Grenier-Romanet-Boy-Tissot notaires : 82 890 € (solde acquisition terrain gattoni).

- novade : 6 075.08 € (acompte étude pour maison des sociétés.)

- Desautel : 1 496.41 € (extincteurs pour auberge).

- SA Descours et Cabaud : 283.45 € (transpalette).

- Chapuis structures : 1 674.40 € (acompte pour Maîtrise d'œuvre extension école).

- SA Ecodis : 598.01 € (treuil pneumatique VMC salle champ fontaine).

- SA Fluitec : 1 196 € (acompte pour Maîtrise d'œuvre extension école).

- Strates : 32 680.70 € (acompte pour Maîtrise d'œuvre extension école).
- Economia : 3 588 € (acompte pour Maîtrise d'œuvre extension école).
- SCP Ducret Gros : 4 975.36 € (acompte Maîtrise d'œuvre VRD route de la plaine).
- Michel AGRI TP : 2 547.48 € (Canalisation eau de source jardins de Sarah).

4.5.3. REFECTION DU TERRAIN DE FOOT D'ENTRAINEMENT :

le « Football Sud Gessien » par courrier du 26/04 nous informe qu'il devient urgent de faire la réfection du terrain annexe pour éviter la détérioration du terrain d'honneur.

M. Le Maire demande que la réfection du terrain d'entraînement soit passée en priorité si le financement des divers projets en cours d'attribution se révèle inférieur aux prévisions du Budget 2009. Si ces travaux ne sont pas faits, c'est le terrain d'honneur qui en pâtira et à moyen terme l'investissement fait ces dernières années n'aura servi à rien.

Une décision sera prise suite aux résultats de l'appel d'offre pour l'extension de l'école.

4.5.4. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de confier les travaux de la réfection de la statue devant l'église à l'entreprise Janin.

4.6. CONTENTIEUX

M. Le Maire informe l'assemblée que l'instruction du dossier Dimcovski est réouverte jusqu'au 15 mai suite à la présentation, en dernière minute, d'un nouveau mémoire. Le passage devant le Tribunal Administratif est fixé au 26 mai 2009 à 10h.

4.8. PLU

M. Le Maire présente à l'assemblée le rendu de l'étude des impacts agricoles pour les zones de Pré Munny et Sur Anna fait par la Chambre d'Agriculture.

4.9. ARTS DE LA RUE (Mme Blanc) :

Compte-rendu de la réunion du 20 avril pour la préparation du festival qui aura lieu le 5 juin à 20 H. 30.

5 COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu de la commission eau et assainissement du 8 avril.

5.1.2. Présentation du rapport d'activité 2008 et orientations 2009 de la plate-forme VOLTAIRE INITIATIVE.

5.1.3. Présentation du bilan et des orientations du Contrat Local de Sécurité 2003 – 2008.

5.2. SIVOS (M. ARMAND) :

5.2.1. Point sur l'avancement du gymnase.

Le planning est à ce jour respecté, la fin des travaux est prévue pour la fin juin.

5.2.2. Compte-rendu de la réunion du Conseil syndical le 28 avril 2009.

Le comité syndical a accepté la création des terrains de jeux intérieurs supplémentaires : +2 basket, +2 handball, +3 volley-ball, +7 badminton.

Le gymnase s'appellera « le gymnase de l'Annaz ».

L'inauguration est prévue le 5 septembre.

5.2.3. Courrier de M. le Maire de Thoiry

6 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

Permis de construire :

Compte rendu de la réunion du 31 mars :

- Gardette Julien, modificatif, route de Péron, mise en place d'enrochement. Avis favorable.

- Girod Jean-Pierre, installation de panneaux photovoltaïques et abri, route de Pougny. Avis favorable.

Compte rendu de la réunion du 7 avril :

- Doubroff Olivier : construction d'une véranda, vie de l'Etraz. Avis favorable.

Compte rendu de la réunion du 21 avril :

- M. Heuer : construction d'un garage, rue des Bouvreuils. Avis favorable.

7 DIVERS

Prochain Conseil Municipal le **4 juin**.

SEANCE LEVEE A 22 H 30